

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 février 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6 et 7 février 2012

2012 DAC 80 Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Aimé Césaire 8 rue Albert Bayet à Paris (13e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 24 janvier 2012 par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Aimé Césaire 8 rue Albert Bayet à Paris 13e ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du 26 janvier 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de M. le Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Aimé Césaire 8 rue Albert Bayet à Paris 13e.

Article 2 : Est approuvée la proposition de Monsieur le Maire de Paris tendant à surseoir au délai de dix ans imposé pour rendre hommage sous cette forme à une personnalité.

Article 3 : Le texte de la plaque est : Ici vécut aimé Césaire (1913 – 2008) poète, écrivain, homme politique, Député de la Martinique de 1945 à 1993.

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1 584 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2012, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 12V00149 DAC.